La sécurité et la santé au travail au cœur des enjeux !

En 2014[1], plus de 620 000 accidents du travail, dont 530 mortels et plus de 51 000 maladies professionnelles ont été reconnus au titre du régime général. La prévention des risques dans l'entreprise est devenue la priorité numéro 1 du PST3 (Plan Santé Travail) pour la période 2016-2020 et doit demeurer un enjeu majeur.

Votre entreprise doit s'assurer des meilleures conditions de travail, car votre bien-être est, en effet, un important facteur de performance. Si vous ressentez des difficultés telles qu'une intensification de votre charge de travail, une réduction des temps de repos, un effacement des frontières entre votre vie professionnelle et vie personnelle, vous ne devez pas hésiter à solliciter un rendez-vous auprès du médecin du travail. En effet, vous avez dans votre entourage plusieurs acteurs de la prévention des risques professionnels qui interviennent dans l'entreprise et hors de l'entreprise : l'employeur, les instances représentatives du personnel (Comités d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT) et les services de santé au travail, le Conseil Supérieur de la prévention des risques professionnels, l'INRS…

Le stress au travail est un phénomène aux conséquences délétères, aujourd'hui reconnu comme une préoccupation importante en matière de santé au travail. Le PST3 propose pour cela de prendre en compte les risques psychosociaux afin de lutter contre le stress au travail.

Beaucoup d'entreprises hésitent encore à s'engager dans une démarche de prévention des risques liés au travail, elles peuvent pourtant bénéficier de l'accompagnement d'acteurs formés à la prévention des risques psychosociaux (Carsat, CRAM, CGSS, services de santé au travail).

[1] http://www.anact.fr/lancement-du-troisieme-plan-sante-au-travail-pst3